



Annexe à la grille de sélection des projets LEADER GAL Moselle Sud

Objectifs de la grille de sélection des projets :

- Répondre à l'obligation réglementaire européenne qui prévoit que les GAL doivent élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire composée de critères objectifs de sélection des opérations.
- Assurer la cohérence des opérations sélectionnées avec la stratégie du GAL Moselle Sud.
- Moduler le montant de la subvention au regard des critères de sélection et de la philosophie du programme Leader.

Critères de notation :

Le comité de programmation se prononce sur chaque dossier présenté sur la base de 5 critères et en ayant pris connaissance de l'avis du comité technique, établi sur ces mêmes critères :

- 1. Le projet s'inscrit dans la stratégie du GAL Moselle Sud :**
 - Il participe à la création de la destination touristique 'Moselle Sud'
 - Il valorise les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire
 - Il permet de désaisonnaliser l'offre touristique
 - Il s'adresse à de nouvelles clientèles touristiques (familles, handicaps, affaires...)
- 2. Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable :**
 - Il permet la création ou la pérennisation d'emploi
 - Il permet de professionnaliser les acteurs
 - Il utilise des matériaux ou produits durables, locaux ou écologiques
 - Il permet de réaliser des économies d'énergie et/ou de préserver la biodiversité
- 3. Le projet favorise la mise en réseau des acteurs et/ou comprend plusieurs partenaires**
 - Plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet
 - Il permet une communication collective de l'offre touristique
 - Il permet de renvoyer le visiteur vers d'autres sites touristiques
 - Il tient compte des stratégies locales et des initiatives des autres acteurs
- 4. Le projet est innovant/nouveau/expérimental :**
 - Il améliore une opération existante
 - Il est nouveau sur le territoire
 - Il est expérimental ou totalement innovant
 - Il propose une nouvelle manière de faire ou de travailler
- 5. Viabilité et faisabilité économique et technique du projet**
 - Le plan de financement est réaliste et équilibré
 - Il existe une étude de faisabilité ou de marché
 - Le projet présente une démarche d'évaluation et/ou de suivi de l'action



Utilisation de la grille et modulation de l'aide :

Selon les critères de sélection présentés ci-dessus, les membres du comité de programmation attribuent une note à chaque projet. La moyenne des notes de l'ensemble des membres présents et votants correspondra à la note finale du projet.

- **Note comprise entre 12 et 15 : le projet obtient 100% de l'aide maximum réglementaire**
- **Note comprise entre 6 et 11 : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire**
- **Note comprise entre 0 et 5 : le projet est ajourné**

L'aide maximum réglementaire correspond au **montant FEADER maximum attribuable** au bénéficiaire après instruction du dossier et application : du régime d'aides d'Etat, des plafonds Leader, des règlements d'intervention des cofinanceurs...

Principe d'ajournement : lors d'un premier passage en comité de programmation, si un projet obtient une note inférieure ou égale à 5 ce dernier est ajourné car il ne répond à un minimum d'exigences fixées par le GAL et le programme Leader.

Le porteur de projet peut soumettre une seconde fois son dossier aux membres du Comité de programmation en y apportant des améliorations ou de nouvelles précisions.

Néanmoins, si lors du second passage en comité de programmation le projet n'obtient pas une note supérieure à 5, il sera définitivement rejeté.

Rappel des objectifs de la stratégie du GAL Moselle Sud :

La stratégie du GAL Moselle Sud est construite autour de la priorité ciblée suivante :

« Renforcer l'attractivité du territoire par le développement de l'économie touristique ».

Objectif final : créer une destination touristique 'Moselle Sud' s'appuyant sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Elle se décline en 4 grands axes :

- **Conforter l'offre touristique** : création de nouveaux produits touristiques (hébergements, équipements, évènementiels...) et développement des circuits courts (vente directe, intégration des produits locaux dans la restauration traditionnelles...).
- **Qualifier les sites et les acteurs du tourisme** : améliorer les sites, les hébergements et lieux de restauration existants, formations à l'accueil des clientèles, études marketing et de positionnement.
- **Structurer l'offre touristique et la promouvoir efficacement** : promotion des savoir-faire, création de produits culturels et touristiques, maillage de l'offre touristique, communication collective et création d'outils partagés de découverte du territoire.
- **Construire une identité** propre au territoire pour créer une destination touristique 'Moselle Sud'.